Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nouvelle politique salariale: le Conseil d'Etat maintient le cap dans un esprit d'ouverture

Le Conseil d'Etat a fait le point sur le dossier DECFO-SYSREM. Il regrette la stratégie de rupture des syndicats non signataires de l'accord négocié. Conformément aux engagements pris dans la Convention passée avec la Fédération des sociétés de fonctionnaires vaudois (FSF), le Gouvernement invite le 20 novembre les trois faîtières syndicales à une séance de mise en oeuvre de cette convention.

Réuni en séance ordinaire, le Conseil d'Etat a fait le point sur l'évolution du dossier DECFO-SYSREM. Le Gouvernement prend acte du mécontentement qui subsiste chez une partie du personnel. Il tient cependant à poursuivre dans la voie tracée par la Convention signée le

3 novembre avec la FSF et note avec satisfaction que même les syndicats non signataires s'appuient sur ce document pour demander la poursuite de négociations.

Afin de confirmer son ouverture et sa volonté d'aboutir au meilleur projet possible, le Conseil d'Etat invite les faîtières syndicales à une séance le 20 novembre. Elle portera notamment sur l'application des articles 12 et 16 de la Convention, relatifs au réexamen des fonctions et à la fixation du salaire initial.

En parallèle à ce nouveau signal d'ouverture et d'apaisement, conforme à l'esprit comme à la lettre de la Convention, le Conseil d'Etat rappelle que le droit à la grève est garanti par l'article 52 de la Loi sur le personnel de l'Etat. Il tient toutefois à rappeler fermement que ce droit est assorti du devoir de proportionnalité, de l'obligation de s'annoncer, et que les heures de grève ne sont pas rétribuées.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 13 novembre 2008

DFIRE, Pascal Broulis, conseiller d'Etat, 021 316 20 01 Dossier DECFO-SYSREM complet sur www.vd.ch